

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1043

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,  
 M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
 Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

**ARTICLE 41****ÉTAT D****« Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Structures et dispositifs de sécurité routière	0	0	0
Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	0	0	0
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	0	0	0
Désendettement de l'État	0	266 000 000	266 000 000
Soutien aux collectivités territoriales souhaitant établir une gratuité des transports publics ( <i>ligne nouvelle</i> )	266 000 000	0	0
<b>TOTAUX</b>	266 000 000	266 000 000	
<b>SOLDE</b>		0	

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous proposons de transférer la moitié des fonds dédiés au désendettement de l'État au soutien des collectivités territoriales qui souhaitent rendre les transports collectifs urbains ou tous les transports publics gratuits (Livret transports de la France insoumise, page 16 <https://avenirencommun.fr/le-livret-transports/>).

En France, comme à l'étranger, de nombreuses collectivités territoriales ont entamé une démarche ou réalisé une gratuité des transports en commun (Niort, Dunkerque, Compiègne, Neuves Maisons, Carchaix Plouguer, Gap, Aubagne, Manosque, Libourne, notamment <https://www.bfmtv.com/societe/carte-ces-villes-qui-ont-deja-ose-les-transports-en-commun-gratuits-1402708.html>).

Nous estimons que cette démarche doit être encouragée, et proposons qu'à cet effet 266 millions d'euros soient transférés de l'action 01 du programme 755 vers un nouveau programme intitulé « Soutien aux collectivités souhaitant établir une gratuité des transports publics ».